



Depuis plusieurs jours, le ministère du Commerce mène une opération de traque des commerçants qui ne respectent pas les nouveaux prix homologués du riz. Cette initiative a déjà permis la saisie de près de 1 000 sacs de riz, dont plus de 500 à Yaoundé et plus de 300 à Bafoussam, la capitale régionale de l'Ouest. Plusieurs boutiques ont également été scellées, principalement dans la capitale.

Cette action fait suite à l'annonce par le ministre du Commerce, Luc Magloire Mbarga Atangana, d'une baisse significative des prix du riz au consommateur final le 11 avril dernier. Cette baisse concerne les prix du sac de 50 kg de riz brisé indien, thaïlandais et pakistanais vendus sur le marché local. Cette mesure intervient après l'arrivée des premières cargaisons découlant d'un quota spécial de 190 000 tonnes de riz négocié auprès du gouvernement indien.

Malgré cette baisse des prix, certains commerçants sont accusés de vendre le sac de 50 kg à des prix supérieurs aux tarifs révisés, arguant de la nécessité d'écouler leurs stocks existants. Le ministère du Commerce affiche sa détermination à traquer tous les contrevenants et intensifier les opérations sur le terrain pour faire respecter les nouveaux tarifs et protéger les consommateurs.

L'Inde ayant suspendu ses exportations de riz blanc non basmati et brisure pour privilégier son marché national, le gouvernement camerounais a autorisé l'importation de 190 000 tonnes de

riz indien en franchise de droits de douane. L'objectif est de garantir la disponibilité et l'accessibilité de cette denrée de base pour les populations, et de contrôler le prix sur le marché local pour lutter contre la spéculation et assurer la sécurité alimentaire.

Les consommateurs sont invités à signaler tout abus ou pratique dolosive en appelant le numéro vert 1502. Le gouvernement entend ainsi maintenir la stabilité des prix du riz et veiller à ce que les commerçants respectent les nouvelles mesures pour le bien-être des consommateurs.